

## Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat 2014-2017

Depuis 2014 et jusqu'à la fin 2017, la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh et l'ancienne Communauté de Communes de Callac-Argoat (*aujourd'hui rattachée à Guingamp Paimpol Armor-Argoat Agglomération*) ont mis en place avec le concours de l'ANAH, un programme d'aides à l'habitat privé en faveur de leur population locale. Un des grands volets du dispositif d'aides est **la lutte contre la précarité énergétique**.

- **Propriétaires du logement que vous occupez**, vous souhaitez en améliorer le confort **en diminuant votre facture énergétique** : travaux d'isolation, chauffage...

**Exemple** : couple à la retraite dont le revenu fiscal de référence (*avis d'imposition 2015*) est de 20 728 €. Les travaux sont l'isolation des combles, le changement d'ouvertures et la pose d'une VMC. Gain énergétique de 36%

<b>Cout de l'opération TTC</b>	<b>14 200 €</b>
Subvention ANAH (50%)	6 730 €
Aide de Solidarité Ecologique ANAH	1 346 €
Aide de Solidarité Ecologique Communauté de Communes	500 €
Subvention Caisse de Retraite	2 000 €
<b>TOTAL des AIDES</b>	<b>10 576 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>3 624 €</b>
Le reste à charge peut être financé par un Eco-Prêt à Taux Zéro (0% sur 5 ans)	60 €
<i>Autres aides cumulables: crédit d'impôt, aide au logement...</i>	



- Vous êtes **propriétaires bailleurs** et vous envisagez des travaux de remise en état ou de rénovation énergétique d'un logement locatif (*isolation, chauffage...*)

**Le Programme** mis en place par les **Communautés de Communes** permet aux propriétaires, de bénéficier sous condition, d'un **diagnostic et d'un accompagnement personnalisés** (*visites à domicile, recherche de financement...*) réalisés par l'équipe de professionnels de **l'Association SOLIHA Côtes d'Armor** (*ex PACT HD*) et d'accéder à des **aides financières très intéressantes**.

A ce jour, on enregistre sur les deux territoires communautaires, presque 300 demandes d'aides dont 80% pour des travaux d'économie d'énergie.

*N'hésitez pas à vous renseigner.*

*Les travaux ne doivent pas être commencés avant que d'en avoir reçu l'accord écrit!*

- permanences tenues

- Le **1<sup>er</sup> mardi** du mois de **10h à 12h, à la Communauté de Communes** – Cité Administrative, 6 rue Joseph Pennec 22110 ROSTRENEN
- le **2<sup>e</sup> mardi** du mois de **10h à 12h, au Pôle de Proximité** – ZA de Kerguiniou 22160 CALLAC.

- coordonnées téléphoniques : **02 96 62 22 00**